CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le premier (1er) jour du mois de février 2021, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance étant diffusée via le Facebook de la Municipalité et enregistré via visio-conférence zoom.  Sont présents : Madame Diane Dufour, messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.  Un poste de conseiller est vacant.  Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster, ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.  **Rés # 21-02-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS** |
| CONSIDÉRANT l’énoncé du Premier Ministre, Monsieur François Legault, relativement aux nouvelles mesures sanitaires sur la pandémie de la COVID-19, en date du 6 janvier 2021 ;  CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;  CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;  EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Dufour , et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.  CONSIDÉRANT QUE le projet d’ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la  Municipalité ; | |

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-02-02 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption.

**Rés # 21-02-03 « PERSONNALITÉ COUP DE CŒUR » DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de soumettre la candidature de Mme Marie-Ange Savard comme « Personnalité Coup de Cœur » de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-02-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 21-02-05 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

* Comptes (C2008342 à C2008364 et P2100026 à P200053) 156 739,45 $
* Salaires et rémunérations des employés et des élus 33 198,22 $
* Frais de déplacement 68,95 $

**TOTAL 190 006,62 $**

**Rés # 21-02-06 AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité desconseillers d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Siméon à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 19 mars 2021, la liste des personnes n’ayant pas acquitté leurs taxes pour les années 2018 et 2019 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

De plus, le conseil autorise celle-ci ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière a soumis, aux membres du Conseil municipal, la liste des taxes impayées (arrérages) pour les années 2018-2019 et que ceux-ci en ont pris connaissance et l’approuve.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 21-02-07 ACHAT D’UN CAMION AUTOPOMPE USAGÉ POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat, d’un camion autopompe usagé pour le service de sécurité incendie auprès de la compagnie « Techno Feu inc. ». Le camion est de la marque « International – 2 000 – de modèle 40S » dont le numéro de série est « 1HTSDADRXYH231614 ». Le coût d’achat est de 19 000 $ (plus taxes).

c.c. Assurance 5000 inc.

**Rés # 21-02-08** **PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

ATTENDU QUE notre municipalité désire présenter une demande d’aide financière dans le cadre des programmes d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal pour l’année 2020-2021 ;

ATTENDU QUE la rue des Tours ainsi que le chemin de Port-au-Persil nécessitent des améliorations importantes ;

ATTENDU QUE les travaux consisteraient à refaire une couche de pavage et réparer quelques ponceaux ;

ATTENDU QUE l’estimé des travaux cités au paragraphe précédent est de l’ordre de 150 000 $ ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d’aide financière de l’ordre de 150 000 $, à notre députée provinciale, Mme Émilie Foster, afin de concrétiser la réalisation de ces travaux d’amélioration.

**Rés # 21-02-09 PROGRAMME « STRUCTURE CHANTIER URBAIN »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de présenter une demande auprès de *Les* *Services de main-d’œuvre L’Appui* dans le cadre du programme « Structure Chantier Urbain » pour l’embauche de 6 personnes. Ledit programme prend en charge le salaire des employés et d’un superviseur, ainsi que les avantages sociaux. La Municipalité quant à elle devra leur fournir un véhicule, l’outillage et le matériel requis.

**Rés # 21-02-10 FONDS SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour l’achat de balises ou d`autres enseignes de sécurité sur certaines rues de notre Municipalité dans le cadre du programme d’aide financière du « Fonds sur la sécurité routière ».

**Rés # 21-02-11 MANDAT POUR LA « SURVEILLANCE BUREAU » DU PROJET « FIMEAU » SUR LA RUE DU QUAI**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de confier le mandat de « surveillance bureau » du projet « FIMEAU » sur la rue du Quai à la firme « Arpo Groupe-conseil, pour la somme de 9 700 $, plus taxes.

**Rés # 21-02-12 AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ**

ATTENDU QUE le 16 novembre 2020, l’entreprise 2973-3144 Québec inc. a déposé une demande d’aide financière à la Municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du programme d’aide financière à une entreprise du secteur privé (règlement N° 216) pour son projet de reconstruction ;

ATTENDU QUE le projet se chiffre à 334 000 $ (plus taxes) ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder une aide financière de 2 500 $ à l’entreprise « 2973-3144 Québec inc. » pour son projet de « reconstruction » via le Volet - 6 » du Règlement accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé. Étant donné que le projet est terminé, le montant sera versé en un seul versement.

**Rés # 21-02-13 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « COUP DE BALAI »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière dans le cadre du programme « Coup de balai », auprès de l’UMQ, en vue de nettoyer différents sites de notre territoire.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à ladite demande d’aide financière.

**Rés # 21-02-14 ENTRAIDE EN URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de conclure une entente avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, en vue de fournir, à ladite Municipalité, un service d’urbanisme. Le tout selon les termes suivants :

* un tarif annuel de 4 160 $, basé sur une moyenne de 2 heures par semaine ;
* tout déplacement au taux de 0,45 $ du kilomètre ;
* établir un horaire fixe à la convenance des deux parties ;
* 40 $ de l’heure pour toute heure supplémentaire ;
* ne comprend pas toute procédure d’amendement à la réglementation ;
* un préavis de trois (3) mois pour chacune des parties pour mettre fin à l’entente.

Madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à signer ladite entente.

**Rés # 21-02-15 ADOPTION DU PLAN D’ACTION MUNICIPAL 2020-2030 (MADA)**

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est font face à une courbe démographique vieillissante, rendant nécessaire l’adaptation de leurs politiques, services et structures afin d’aider les aînés à vieillir tout en restant actifs ;

ATTENDU QU’ une MADA est une municipalité ou une MRC qui met un frein à l’âgisme; sait adapter ses politiques, ses services et ses structures; agit de façon globale et intégrée; favorise la participation des aînés; s’appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté ;

ATTENDU QUE notre municipalité a reconnu en 2019 l’importance de mettre à jour son plan d’action MADA, dans une vision intégrée (0-100 ans) et qu’elle s’est engagée à:

* former un petit comité, composé du répondant municipal pour le dossier MADA, du conseiller municipal responsable du dossier MADA, d’un membre du comité  FADOQ de la municipalité et/ou d’un organisme pour les aînés (3 ou 4 personnes);
* avec ce comité, élaborer le plan d’action municipal 2020-2030, dans un esprit de continuité avec le bilan du dernier plan ;
* tenir compte de la consultation des aînés qui a permis de bonifier ce nouveau plan d’action.

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Poulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Siméon adopte son plan d’action MADA, qui sera valide pour 10 ans, c'est-à-dire pour la période se situant entre 2020 et 2030.

QUE ce plan MADA sera intégré au plan intégré 0-100 ans, développé avec le soutien de Développement social intégré Charlevoix;

QUE la municipalité identifie la conseillère Diane Dufour comme répondante pour le comité MADA de la MRC de Charlevoix-Est, qui sera en charge du suivi de la mise en œuvre des plans d’action et de la politique MADA de la MRC pour la période se situant entre 2020-2030.

**Rés # 21-02-16 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR L’ACHAT D’UNE MOTONEIGE**

ATTENDU QUE la pratique des sports de plein air tels la motoneige, les véhicules tout terrain, le ski de fond, la raquette, etc., sont en recrudescence ;

ATTENDU QU’ il est impératif de s’assurer de la sécurité des amateurs de sports hivernaux ;

ATTENDU QUE lors d’appels des centrales 911, pour un sauvetage en forêt, ce sont nos services en incendie qui sont appelés comme premiers répondants car ni la « Sûreté du Québec » ni la « Corporation des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) » ne se déplacent sur les lieux ;

ATTENDU QUE l’acquisition d’une motoneige servirait aussi à procéder sécuritairement à l’évacuation de possibles blessés ;

POUR

CES MOTIFS sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière auprès de « Développement économique Canada (DEC) » pour procéder à l’achat d’une motoneige.

**Rés # 21-02-17 RENOUVELEMENT DE LA LICENCE DE BINGO**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser madame Christine Dufour, secrétaire et responsable des loisirs, à procéder à une demande de renouvellement de la licence de "bingo" auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec. Les lieux où se dérouleront cette activité seront en alternance, soit au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay ou au camping municipal.

**Rés # 21-02-18 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Mouvement Action Chômage de Charlevoix, aide financière 100,00 $

- Centre d’action bénévole de Charlevoix, popote roulante 1 360,00 $

- COMUR, cotisation 2021 131,06 $

**Rés # 21-02-19 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D’ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU QUE la polarisation de l’opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraine une multiplication de déclarations agressives et de gestes d’intimidation à l’égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l’ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l’intimidation, la menace et la violence verbale n’ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu’à la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d’une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d’expression;

ATTENDU QU’ une démocratie respectueuse honore la fonction d’élue et élu et consolide la qualité et l’autorité des institutions;

ATTENDU QUE l’Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d’administration de l’UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d’engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l’administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d’atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d’évoluer en sécurité, d’avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l’entendons et de s’exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d’identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l’intimidation.

C’était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d’inquiétude, d’anxiété, c’est normal. Que l’on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c’est normal. Mais il n’est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d’un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D’ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s’engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l’engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C’est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d’engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s’engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU’une copie de cette résolution soit transmise à l’UMQ.

**CORRESPONDANCE :**

* **MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Aide financière de 111 401,22 $ à notre MRC dans le cadre du Programme sur la redistribution de redevances pour l’élimination des matières résiduelles pour 2020.

* **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Retrait de la signalisation « Grande faune ».

**Rés # 21-02-28 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18 h 46.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale